



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061267

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/05/2025 11H19 C:004400 I:06159
V/REF : 39301
V/Email reçu le Mercredi 14/05/2025 à 11H19

SELON DEVIS N° 5050033

V/REF.IMM. 30

IMMEUBLE : RESIDENCE DU MAIL
8 RUE COLETTE
69800 ST PRIEST

SDC 'Le Mail'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 23 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N8 COLETTE - LOGEMENT DE ME GARCIA AU 1ER ETAGE -TEL 06 82447335

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5050033 du 13/05/2025 d un montant de
868,13 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme N. PUDDU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC ME GARCIA

- DEPOSE DU WC
- DEPOSE DU CAISSON EN PLACO
- DECOUPE ET DEPOSE DE L'EVENT DE LA COLONNE PVC DN100 AU DESSUS DE LA CULOTTE
- PIQUAGE DU TARTRE DANS LA CULOTTE PVC
- ASPIRATION DES MORCEAUX DE TARTRE AVEC ASPIRATEUR INDUSTRIEL

- CONTROLE PAR CAMERA
- REPOSE DE L'EVENT
- REMISE EN PLACE DU CAISSON EN PLACO
- REPOSE DU WC
- ESSAI ET CONTROLE DU BON ECOULEMENT

NOTRE INTERVENTION LE 30/05/2025

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 02/06/25 à 08H23 Mme N. PUDDU

PREVOIR LE CURAGE DE LA PARTIE VERTICALE ET TRAINASSE DANS GARAGES ET
DANS LA BANQUE SELON LE DEVIS DEJAS ETABLI REF 24032025-1620

LA PARTIE VERTICALE ET LA TRAINASSE DANS FAUX PLAFOND EXTREMEMENT
ENCRASSEE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061267

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

LE RAPPORT CAMERA VOUS SERA TRANSMIS PROCHAINEMENT

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	868,13	868,13
	TOTAL H.T.		868,13
	T.V.A. a 10,00%		86,81
	TOTAL T.T.C.En EURO		954,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.